

POPULATION AUTOCHTONE ET NON AUTOCHTONE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE, MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2021

Population ayant une identité autochtone	Abitibi	Abitibi-Ouest	Rouyn-Noranda	La Vallée-de-l'Or	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés -	890	430	1 015	2 595	1 795	6 720
Aucun certificat, diplôme ou grade	295	155	360	1 265	600	2 670
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	150	115	185	390	430	1 265
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	445	160	470	940	770	2 785
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	395	155	385	815	675	2 410
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	250	115	215	520	275	1 385
Certificat ou diplôme d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti	195	85	180	350	170	985
Certificat d'apprenti dans un métier	55	35	35	170	105	400
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	95	20	120	245	340	815
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	45	20	45	40	60	205
Baccalauréat ou grade supérieur	50	10	90	130	95	375
Baccalauréat	35	10	65	110	90	305
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	0	0	15	10	10	35
Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	0	0	0	0	0	0
Maîtrise	0	0	15	10	0	30
Doctorat acquis	0	0	0	0	0	0

Population ayant une identité non autochtone						
Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés -	18 985	16 215	32 985	32 245	11 335	111 765
Aucun certificat, diplôme ou grade	5 150	4 970	7 010	8 520	2 775	28 420
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	3 695	3 090	6 610	6 970	2 505	22 870
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	10 140	8 160	19 365	16 755	6 055	60 475
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	7 910	6 805	13 805	12 470	4 810	45 805
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	4 735	4 425	7 035	7 055	2 690	25 940
Certificat ou diplôme d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti	3 650	3 475	5 225	5 435	1 905	19 695
Certificat d'apprenti dans un métier	1 085	945	1 810	1 615	790	6 250
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	2 700	1 970	5 600	4 585	1 730	16 590
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	480	405	1 165	835	390	3 280
Baccalauréat ou grade supérieur	2 225	1 360	5 555	4 290	1 240	14 670
Baccalauréat	1 595	1 040	3 820	3 190	950	10 595
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	180	130	420	335	125	1 190
Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	140	45	130	110	45	465
Maîtrise	270	125	975	520	110	2 010
Doctorat acquis	50	15	215	125	10	410

1. Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ». Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les

certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité. Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

2. « Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence » comprend seulement les personnes qui ont ce titre comme plus haut niveau de scolarité. Il ne comprend pas les personnes titulaires d'un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

3. « Certificat ou diplôme d'une école de métiers autre qu'un Certificat d'apprenti ou Certificat de qualification » comprend les certificats ou diplômes de métiers comme les certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle qui sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et d'autres établissements similaires.

4. « Certificat d'apprenti ou Certificat de qualification » comprend aussi les titres de compagnon.

5. Les certificats et diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire obtenu en vertu d'un programme d'une durée inférieure à trois mois ne sont pas inclus dans cette catégorie.

6. « Doctorat acquis » ne comprend pas les doctorats honorifiques.

En raison de l'arrondissement aléatoire, la somme des parties pour un territoire donné peut ne pas être égale à 100 %. Données-échantillon (25 %)

SOURCE :

Statistique Canada, Recensement de 2021, Profil de

groupe cible pour la population dans les ménages privés
selon certaines caractéristiques (CO - 2060).